

Paris, le 17 octobre 2011

Réunion de travail sur la création des SIDSIC du 14 octobre 2011

Un coup pour rien !!!

Face aux arguments développés par l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des DDI lors de la réunion de travail du 4 octobre, le directeur interministériel des systèmes d'information et de communication n'a pu fermer la porte à l'étude de la mise en place d'une forme juridique alternative de structuration des SIDSIC, renvoyant à ce rendez-vous (soi-disant) décisif afin de trancher sur la question centrale de la forme juridique du service conditionnant l'ensemble des problématiques RH sous-jacentes.

Comme précédemment, constant dans ses positions, FORCE OUVRIÈRE a porté en introduction de cette réunion la promotion d'une forme de mutualisation permettant le respect de l'intérêt des agents et des services, en indiquant ne vouloir cautionner aucun « habillage RH » issu d'un éventuel arbitrage défavorable, qui maintiendrait contre vents et marées une solution centralisée et placée en préfecture. A cette occasion, l'ensemble des organisations syndicales se sont montrées porteuses de propositions alternatives à celle de l'administration.

Les premiers arguments avancés par l'administration lors de la réunion du 4 octobre pour contrer l'hypothèse « Délégation Inter-Service » – difficulté de pilotage en cas de partage d'autorité hiérarchique/fonctionnelle et désignation d'un membre du corps préfectoral à la tête de la DIS – ne peuvent en effet tenir sérieusement, comme a pu le démontrer FORCE OUVRIÈRE.

A l'aune de nos arguments, l'administration allait-elle rester sur une position de principe butée sur une forme de service « hyper-centralisée », rendant plus que tangible l'hypothèse de la survenance du « bug annoncé [par FO] de l'an 2012 », ou bien allait-elle aménager les conditions permettant de reprendre les démarches de convergence et de mutualisation des SIC dans un climat serein et apaisé?

Et en la matière, force fut de constater que contrairement aux engagements précédents, aucun élément de réponse n'a été apporté à cette question pourtant fondamentale. L'administration a ainsi renvoyé le sujet à une nouvelle échéance au cours du mois de novembre ... tout en proposant de poursuivre la réunion sur les sujets RH !!!

Autant dire que FORCE OUVRIÈRE a dès lors fermement refusé d'engager le débat autour des modalités d'application de la mise à disposition (MAD) ... alors que cette solution est rejetée unanimement par les agents et les organisations syndicales !!!

Cela ne nous a pas empêché, avec les autres organisations syndicales, de mettre sur la table d'autres questions que ce posent les agents, telles que :

- → les règles de dimensionnement des effectifs : soi-disant pas de ratio local mais national par ministère (mais il faudra bien que la contrainte redescende un jour !),
- → le maintien de la prime informatique dans un contexte de mise en place de la PFR (mais pas de lisibilité dans la durée...),
- → la mobilité ultérieure à la mise en place des SIDSIC, la publication des postes vacants ... sujet pas creusé à ce stade !
- → le droit de grève (mise au « régime » Intérieur à terme ?),
- → la reconnaissance et la valorisation des compétences des agents dans les organigrammes en construction : renvoi aux fiches de poste « type »,
- → la réorientation professionnelle (mentionnée explicitement dans les documents de l'administration) : « Ayez confiance, c'est juste une annexe malheureuse » ???
- → l'avis des directeurs de DDI sur la démarche : ils ne s'expriment pas en séminaire ... donc tout doit bien se passer !
- → l'effet de la sanctuarisation temporaire des effectifs SIC induit sur les moyens supports des DDI : pas de réponse, alors que cela renforce l'impérieuse nécessité de faire « sauter » le ratio inique du 7%!
- → la pression exercée localement sur certains agents pour qu'il abandonnent leur métier d'informaticien : on le découvre puisque l'on a de toute façon pas de photographie des agents intervenant à ce stade en matière de SIC...

Ce qui permet de constater que l'administration ne disposait que de peu de réponses précises et concrètes sur ces différents sujets...

Conclusion à l'issue de cette réunion "non-événement" : on se revoit en novembre !

Mais pour parler de quoi ?

- pour ouvrir ou fermer des portes en matière d'organisation du service ?
- avec quel calendrier réaliste de mise en œuvre ?
- avec quelles règles de dimensionnement en effectifs ?
- avec quelles réponses concrètes sur les questions indemnitaires ?

Ces questions constituent pourtant des préalables incontournables à la mise en place des services avant ... le « bug de l'an 2012 » !!!

L'administration s'est au moins engagée à étudier d'ici le prochain rendez-vous les propositions des organisations syndicales.

On attend de voir...

Vos représentants lors de ce groupe d'échange :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services), Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services), André Alix, DDCSPP du Loir et Cher (FO administration générale de l'Etat), Thierry Eleouet, DDPP du Morbihan (FO administration générale de l'Etat), Cyrille Patrinos, DDT de l'Ardèche (FO administration générale de l'Etat)

Derrière le projet SIDSIC ... le projet MAD^(*) généralisée ? Une menace pour l'ensemble des agents des DDI !!!

En dépit de l'ensemble des propositions constructives et arguments des organisations syndicales afin de "sortir par le haut" de la situation inextricable dans laquelle l'administration s'est elle-même placée, celle-ci n'a toujours pas accepté, à ce stade, d'ouvrir la porte à une forme alternative de mutualisation, telle la délégation inter-service promue par FORCE OUVRIÈRE.

Alors pourquoi un tel entêtement?

Quel intérêt de risquer de provoquer les agents et les organisations syndicales à quelques jours des élections du 20 octobre ?

Pourquoi rendre plus périlleuse la mise en place même des SIDSIC alors que des modalités acceptables par tous étaient à portée de main?

On ne nous fera pas croire que l'intérêt supérieur de sécurité des SIC passe par un SIDSIC "centralisé" dès le 1^{er} janvier 2012 !!!

La raison, il faut peut être la chercher ailleurs ... et FORCE OUVRIÈRE s'est attaché à démasquer le potentiel projet occulte caché derrière la démarche de la DISIC, direction rattachée au ministère de l'Intérieur (dont on vient d'apprendre par voie de presse qu'il avait engagé une réflexion sur la suppression des missions des DDI – Sic...).

Le projet SIDSIC pourrait ainsi très bien être l'arbre qui cache la forêt : un projet beaucoup plus large et inscrit dans la durée, à savoir le projet MAD !!!

Ainsi, dès lors que l'on affirme que la forme des SIDSIC ne peut être que centralisée, on amène immanquablement le débat sur l'adaptation des modalités de gestion des personnels placés sous autorité fonctionnelle et hiérarchique d'un service de la préfecture. Et de démontrer dans la foulée qu'à choisir entre la peste et le choléra, la solution de la MAD serait la "moins pire" des solutions pour les agents, quitte à opérer quelques ajustements positifs –pour ne pas dire anesthésiants– permettant de faire passer la pilule.

Un projet de hold-up sur les DDI révélé au grand jour ?

Et pourquoi ce qui serait vrai aujourd'hui pour les SIDSIC ne le serait pas demain pour toute activité des DDI soumise à l'appétit de pouvoir et de moyens des préfets ?

Une fois les vertus supposées de la solution MAD démontrées pour les SIDSIC, pourquoi ne serait-elle pas appliquée à l'ensemble des champs de mutualisation des fonctions supports ?

- → À la gestion technique de l'immobilier de l'État?
- → Aux missions des DDCS placées sous autorité des délégués à la ville ?
- → Aux missions des unités territoriales des DDT placées sous autorité de sous-Préfets en manque de reconnaissance ?

La liste ne s'arrête bien entendu pas là...

Dès lors, placée sous cet éclairage, la poursuite de la démarche SIDSIC telle qu'elle est conduite à ce stade se révèle n'être rien de moins que le poste avancé d'une tentative de hold-up généralisé des préfets sur les moyens et missions des DDI !!!

En la matière, les réponses –en tout cas s'il y en a– apportées par l'administration lors du prochain rendez-vous du mois de novembre seront lourdes de signification...

(*) MAD: mise à disposition



Avec FO, JE défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, NOUS portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions Avec FO, TOUS se mobilisent pour faire progresser le service public de la République